



*Le Grand Maître,*

*Président du Conseil de l'Ordre*

PL/CA/024

Paris, le 6 octobre 2008

***A l'attention de tous les VV.: MM.: des Loges***

V.: M.: , mon T.: C.: F.:,

Comme tu le sais, le Convent qui s'est tenu à Lyon a examiné la question de l'initiation des femmes au G.O.D.F. lors d'un débat démocratique et fraternel, salué par tous ceux qui y ont participé, dans le respect et le dialogue. A l'issue de ce débat, le Convent a renvoyé aux Loges l'étude de la question en vue d'arriver à une décision définitive au Convent 6009.

Le Conseil de l'Ordre, garant de l'exécution des décisions du Convent, va en conséquence adresser prochainement aux Loges tous les éléments de la problématique de l'initiation des femmes dans l'Obédience, que ce soit sur le plan maçonnique, sur le plan de la structure de l'Obédience, sur le plan juridique ou encore sur le plan des relations du G.O.D.F. avec les autres Obédiences françaises et étrangères.

Nous aurions pu penser que depuis la décision très claire du Convent de Lyon de renvoyer aux Loges l'analyse de la question après un débat très serein, les Loges qui avaient initié une femme tiendraient compte de cet état de fait et auraient à cœur de respecter la démocratie dans l'Obédience en suspendant les conséquences de leurs actes dans l'attente du verdict définitif du Convent 6009.

C'est pour cela que, comme mon prédécesseur, j'ai reçu, à leur demande, les Loges ayant initié une femme et je les ai invitées fraternellement mais fermement à respecter la décision du Convent qui s'impose à tous et à s'engager formellement de renoncer à poursuivre leur cavalier-seul. Ce n'est qu'à cette stricte condition que j'aurais pu alors envisager avec le Conseil de l'Ordre de geler les procédures en cours devant la Justice maçonnique. Malheureusement, les Loges concernées n'ont pas voulu accepter cette ultime tentative de rester dans un dialogue conforme aux intérêts de notre Ordre.

En outre, nous avons appris ces jours derniers qu'une nouvelle Loge avait décidé de faire passer une femme sous le bandeau, provoquant des réactions très vives chez certains Frères de la même région et laissant malheureusement craindre des incidents entre les Frères.

.../...

Garant de l'unité et de l'intégrité de l'Obédience, le Grand Maître et le Conseil de l'Ordre ne peuvent pas admettre une telle situation sans réagir. Après le dialogue, le temps où chacun doit prendre ses responsabilités est venu. Responsabilité non seulement pour les Loges qui se mettent en dehors de la règle commune et de la démocratie mais aussi pour les Frères du G.O.D.F. qui appartiennent à ces Loges et qui oublient le serment qu'ils ont prêté lors de leur initiation.

C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Ordre a décidé de saisir la Justice maçonnique en demandant la suspension de tous les Frères Maîtres de ces Loges qui disposent de la plénitude de leurs droits maçonniques mais qui ont méconnu l'étendue de leurs obligations à l'égard du G.O.D.F.

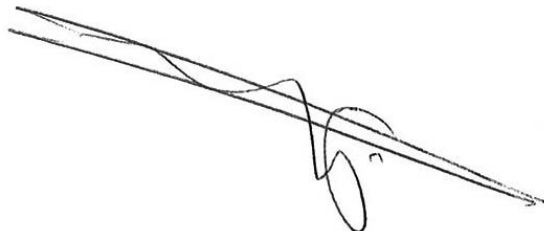
Que les choses soient claires : nous n'accepterons plus d'être instrumentalisés par des Loges et des Frères qui refusent obstinément de respecter tout simplement le fonctionnement légitime de notre Obédience.

Il y va de la cohésion de notre Obédience et de son avenir.

**La parole a été donnée aux Loges par le Convent. Nous n'accepterons pas que cette parole soit confisquée par certains.**

J'espère, et tout le Conseil de l'Ordre avec moi, pouvoir compter sur ton appui et celui des Frères de ta Respectable Loge pour faire prévaloir les valeurs qui sont les nôtres.

Je te prie de croire, V.: M.: , mon T.: C.: F.: , en l'assurance de mes sentiments les plus fraternels.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a complex, swirling flourish underneath it.

Pierre LAMBICCHI